



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20 avril 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 avril 2010

SEANCE DU 26 AVRIL 2010

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES POINTS  
D'ARRET DE BUS - CONVENTION CADRE DE  
PRESTATIONS ENTRE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DE NIORT ET LA VILLE  
DE NIORT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Accusé de réception de la préfecture en date du  
mercredi 19 mai 2010

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** M. Aurélien MANSART -

**Excusés avant donné pouvoir :**

Pascal DUFORSTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Nicole IZORE - Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN - Elsie COLAS donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD -

**VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES POINTS D'ARRET DE BUS -  
CONVENTION CADRE DE PRESTATIONS ENTRE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT ET LA VILLE DE  
NIORT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Communauté d'Agglomération, en tant qu'autorité en charge des transports, a engagé progressivement la mise en accessibilité du réseau de transports collectifs sur le périmètre des transports urbains (PTU). A ce titre, elle a procédé à un diagnostic d'accessibilité des réseaux dont elle a la charge et plus particulièrement des points d'arrêt. Par délibération du 15 décembre 2008, elle a approuvé son Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports Urbains.

La Ville de Niort, quant à elle, est compétente pour tout ce qui relève de la voirie sur son territoire. Sa commission communale d'accessibilité a approuvé le diagnostic d'accessibilité de la voirie communale en date du 27 novembre 2008.

Les aménagements concernant les transports urbains sont réalisés sur des voiries ou espaces publics appartenant aux communes desservies par le réseau de transport. Ils doivent recueillir l'accord de la collectivité qui en a la domanialité.

Sur le territoire de la Ville de Niort, un grand nombre d'arrêts de bus doivent être mis en conformité avec les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Il peut s'agir d'arrêt de bus à créer, d'arrêt de bus à reconfigurer ou d'arrêts à rendre accessibles selon le guide d'aménagement élaboré par le Service Transports et Déplacements de la CAN.

La mise en œuvre des aménagements nécessite l'établissement d'une convention cadre pour définir les modalités de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre selon les différents cas d'espèce ainsi que les modalités financières entre les deux collectivités.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention cadre de prestation avec la Communauté d'Agglomération de Niort ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Amaury BREUILLE**